



© J. J. J. J.

Bénéficiez
d'avantages
fiscaux

Avec l'ileps soutenez les valeurs du sport

et la formation de ceux qui en
assurent tous les jours la promotion



Kaure 01 30 30 16 02 - 084 415



École Supérieure des Métiers du Sport
Établissement Privé d'Enseignement
Supérieur géré par AGILEPS
Association loi de 1901
Siret 321 164 931 000 32
13, boulevard de l'Hautil
95092 CERGY-PONTOISE cedex
Tél. 01 30 75 60 50 - Fax 01 30 75 60 51
www.ileps.org



En soutenant l'ILEPS : l'école des nouveaux métiers du sport, vous bénéficiez d'une réduction de votre ISF

Etablissement d'enseignement supérieur d'intérêt général à but non lucratif, l'ILEPS est géré par l'AGILEPS, une association habilitée à recevoir des dons permettant de bénéficier d'avantages fiscaux.

"Le monde du sport attend de véritables professionnels avec un niveau de compétence à la hauteur des formidables enjeux et objectifs qui sont les siens et qui s'appuient sur des valeurs fortes : don et dépassement de soi, effort, courage, endurance mais aussi sens de l'équipe et respect des autres.

Toujours guidé par sa tradition d'humanisme, de sérieux et d'exigence, l'ILEPS qui a accueilli en 2009 sa 66^{ème} promotion, veille à ce que chacun, dans le respect de l'autre, soit appelé à donner le meilleur de lui-même."

Florence Hélaine
Directeur de l'ILEPS



75% des sommes que vous verserez à l'AGILEPS avant la limite de dépôt de votre déclaration 2008 (15 juin 2009) sont imputables sur le montant de votre ISF dans la limite de 50 000 €.

Exemple : si vous versez 1 000 € pour soutenir l'ILEPS, votre don ne vous coûtera que 250 €. Votre versement par chèque doit être fait à l'ordre de l'AGILEPS avant la date de déclaration. L'AGILEPS vous établira un reçu (Cerfa 11580) conforme au modèle exigé par l'administration.

En cas de dons importants, l'imputation fiscale peut être étalée sur 5 ans.

En profitant de ces dispositifs, vous aidez un étudiant à réussir son projet et l'école à remplir ses missions



Je veux soutenir l'ILEPS

En apportant une contribution de _____ €

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Coupon à retourner *(avant le 15 juin pour bénéficier de la réduction d'ISF, 75% des sommes versées)* accompagné du chèque correspondant libellé à l'ordre de l'AGILEPS.

ILEPS – École Supérieure des Métiers du Sport
13, boulevard de l'Hautil
95092 CERGY-PONTOISE cedex

► L'AGILEPS vous adressera un reçu (Cerfa 11580) conforme au modèle exigé par l'administration.